

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2009**

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2008 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal de la séance du jeudi 13 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

II – FINANCES :

1 – CONTRAT RÉGIONAL : ANNULATION OPÉRATIONS ET SUBVENTIONS :

Délibération adoptée à la majorité,
1 voix contre (M. Michel VELA) et 5 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE de mettre fin au contrat régional signé le 3 octobre 2002 avec la Région Ile de France et à la convention signée le 3 décembre 2002 avec le Conseil Général de Seine et Marne.
- DEMANDE l'annulation des subventions se rapportant à ces deux opérations.
- DIT qu'un nouveau dossier sera prochainement déposé tenant compte des nouveaux besoins identifiés pour les inclure dans le précédent programme remanié.

2 – IMPLANTATION DE BOUCHES INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2009 :

Délibération adoptée à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la Sous-Préfecture une subvention au titre de la DGE 2009, ordre de priorité n° 4.
- APPROUVE le plan de financement proposé.
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu le récépissé du dépôt complet du dossier de demande de subvention.

3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA F.S.E. ESBLY-COUPVRAY ATHLÉTISME :

Délibération adoptée à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la Fraternelle Sportive ESBLY COUPVRAY – Section Athlétisme – pour l'organisation de la manifestation du 1^{er} mars 2009.

III – URBANISME :

4 – PARTICIPATION POUR AMENAGEMENT D'UNE VOIE ET DE SES RESEAUX AU CHEMIN DES BŒUFS (PVR – Projet EPHAD) :

Délibération adoptée à la majorité,
1 voix contre (M. Michel VELA)
et 5 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 164 620,75 euros hors taxes.
- FIXE la part du coût d'aménagement de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires des terrains cadastrés H 129 – 130 - 150, selon le tableau ci-après :

Terrain	Surface (m ²)	Montant de la PVR (€)
A	4 434	105 725,44
B	2 470	58 895,31
Total	6 904	164 620,75

- FIXE le montant de la participation due par mètre carré de terrain à 23,84 euros hors taxes.
- DÉCIDE que les montants de participation, dus par mètre carré de terrain, sont actualisés en fonction de l'évolution des indices TP 01 et TP 09. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée au moment de la délivrance des autorisations d'occupation du sol.

5 – PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS DE LA VALLÉE DE LA MARNE (PPRI) D'ISLES-LES-VILLENVOY À SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES :

Délibération adoptée à l'unanimité
et 6 abstentions (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE et M. Damien PERNET) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ÉMET un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Marne (PPRI) concernant la commune d'Esbly, tel que présenté par la Préfecture de Seine-et-Marne.
- DEMANDE que le classement des terrains soit identique lorsque ceux-ci présentent les mêmes côtes en retenant l'option la plus favorable.
- DEMANDE le classement EN ZONE NON INONDABLE des secteur suivants :
 - Repère A, correspondant au chemin des Aulnoyes, rue Emile Zola,
 - Repère B, correspondant à la rue du Port, l'avenue Joffre – côté impair,
 - Repère C, correspondant à l'avenue Joffre – côté pair et impair.
- DEMANDE qu'une même habitation ne soit pas, pour partie, inondable.
- DEMANDE que la population ne soit pas pénalisée par le défaut d'entretien des ouvrages et qu'une campagne des travaux soit programmée au plus vite.

IV – MARCHÉS PUBLICS :

6 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS DE LA VILLE D'ESBLY (Collecte des déchets verts) :

Délibération adoptée à l'unanimité
et 1 abstention (Mme Denise GUERIN-CLAUDE) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2009 relatif au marché de collecte et transport des ordures ménagères et des encombrants signé le 8 septembre 2005.

V – SCOLAIRE:

7 – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009 : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE AU GROUPE SCOLAIRE DES CHAMPS FORTS :

Délibération approuvée à la majorité et 2 abstentions
(M. Michel VELA et Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de la sous-préfecture une subvention au titre de la DGE 2009, ordre de priorité n°1 ;
- APPROUVE le plan de financement proposé ;
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu le récépissé du dépôt complet du dossier de demande de subvention.

8 – DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2009 : AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE EN DEUX CLASSES MATERNELLES :

Délibération adoptée à l'unanimité
et 2 abstentions (M. Michel VELA et Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de la sous-préfecture une subvention au titre de la DGE 2009, ordre de priorité n°2 ;
- APPROUVE le plan de financement proposé ;
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu le récépissé du dépôt complet du dossier de demande de subvention.

9 – DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2009 : AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DU CENTRE :

Délibération adoptée à la majorité
et 3 abstentions (M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE
et Mme Patricia LHUILLIER)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de la sous-préfecture une subvention au titre de la DGE 2009, ordre de priorité n°3 ;

- APPROUVE le plan de financement proposé ;
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu le récépissé du dépôt complet du dossier de demande de subvention.

VI – ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

10 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMIEP DE LA VALLÉE DU GRAND MORIN :

Délibération adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide :

- D'ÉMETTRE un avis favorable à la modification statutaire du SMIEP de la Vallée du Grand Morin.
- D'ADOPTER les nouveaux statuts annexés à la présente délibération.

11 – ÉCOLE DES SPORTS DE MONTRY : CONVENTION ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009 (Désignation des membres) :

Délibération adoptée à la majorité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à l'école des sports de Montry.
- DIT que les trois membres du Conseil Municipal d'Esblly désignés pour participer au comité de surveillance sont :
 - M. Jean-Marc BOULARAND
 - M. Laurent BOUVIER
 - Mme Patricia LHUILLIER.

VII – PERSONNEL :

12 – CRÉATIONS DE POSTES :

Délibération adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE à compter du 1^{er} février 2009 :
 - La création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (avancement de grade) ;
 - La création d'un poste de contrôleur de travaux principal (avancement de grade).
- DIT que le tableau des effectifs de la ville sera modifié en conséquence.

VIII – DÉCISIONS DU MAIRE :

13 – DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

(Décisions n°2008-18 au n°2008-19)

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2008-07-01 du Conseil Municipal en date du jeudi 24 juillet 2008 ;

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND acte des décisions suivantes :

ü Décision du Maire n° 2008-20 du 14 novembre 2008 :

- § Signature d'une convention avec le Centre Municipal du Quinquis pour le départ des élèves de CM2 de l'école élémentaire des Champs Forts en classe d'environnement du 1^{er} au 10 avril 2009.

ü Décision du Maire n° 2008-21 du 14 novembre 2008 :

- § Signature d'un contrat avec la Société Récré'Action afin d'assurer le contrôle et la maintenance des équipements et des aires de jeux des écoles et de l'Accueil de Loisirs de la commune. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable, trois fois, par reconduction expresse et le montant annuel de la prestation est fixé à 2 212.60 € T.T.C.

ü Décision du Maire n° 2008-22 du 17 novembre 2008 :

- § Signature d'un contrat avec le centre de vacances « Les Cent Cristaux » relatif au séjour d'hiver organisé par l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunesse, du samedi 14 au samedi 21 février 2009.

ü Décision du Maire n° 2008-23 du 24 novembre 2008 :

- § Signature d'un avenant au contrat passé le 30 septembre 2008 avec la Société « Marne et Morin » pour assurer le transport des enfants de l'école élémentaire du Centre vers la piscine FROT à Meaux, chaque vendredi (hors jours fériés et congés scolaires) du 7 novembre 2008 au 30 janvier 2009, pour un coût de 160,00 € T.T.C. par car et par jour de fonctionnement.

ü Décision du Maire n° 2008-24 du 24 novembre 2008 :

- § Signature de l'avenant n°11 au contrat passé en date du 2 octobre 1992 avec la Société de cars « Marne et Morin » relatif au service de transport du

collège Louis Braille pour l'année scolaire 2008/2009, visant une actualisation des tarifs à compter du 2 septembre 2008.

ü Décision du Maire n° 2008-25 du 3 décembre 2008 :

§ Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs », à compter du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

ü Décision du Maire n° 2008-26 du 5 décembre 2008 :

§ Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs – Adolescents », à compter du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

* * * * *

***Les délibérations et le compte-rendu détaillé de la séance sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.
Le PV de la réunion est mis en consultation du public après son approbation.***